



COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2015-06

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2015

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

DAUDD/ARCUA2015-03	URBANISME - Mise à jour du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Céneri le Gérei
DAUDD/ARCUA2015-04	URBANISME -_Autorisation du permis d'aménager n° PA 61 372 14 A0001 sur la commune de Saint-Céneri le Gérei pour la création d'un aire de jeux

DÉCISIONS

DFB/DECCUA2015-02	FINANCES - Sous Régie de recettes - Création d'une régie de recettes pour la halte-garderie de Courteille
AJ/DECCUA2015-03	CONTENTIEUX - Décision d'ester en justice - Protection fonctionnelle Monsieur HOUTIN Michel - Désignation d'un avocat

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 2 JUILLET 2015

N°	OBJET
20150702-001	COMMUNAUTE URBAINE Installation de Monsieur Gilbert LAINÉ en qualité de Conseiller Communautaire de la Ville d'Alençon suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques DARGENT
20150702-002	COMMUNAUTE URBAINE Commissions communautaires - Modification de la composition des commissions n° 1 et n° 4 suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques DARGENT
20150702-003	COMMUNAUTE URBAINE Représentation du Conseil de Communauté au sein des organismes extérieurs - Modificatif n°5
20150702-004	COMMUNAUTE URBAINE Transformation du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Commune de Vingt-Hanaps en Syndicat Mixte - Représentation de la Communauté Urbaine au sein de ce Syndicat (Représentation au sein des organismes extérieurs - Modificatif n° 6)
20150702-005	COMMUNAUTE URBAINE Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Champfleury/Gesnes le Gandelin - Demande d'adhésion de la commune d'Ancinnes
20150702-006	COMMUNAUTE URBAINE Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sur les territoires urbains - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention cadre pluriannuelle
20150702-007	FINANCES Adhésion de la Communauté Urbaine à l'Agence de financement "Agence France Locale"
20150702-008	FINANCES Budget Principal de la Communauté Urbaine - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 2
20150702-009	FINANCES Budget Zones d'Activités - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1

20150702-010	<u>FINANCES</u> Budget Eau - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1
20150702-011	<u>FINANCES</u> Budget Assainissement - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1
20150702-012	<u>FINANCES</u> Budget Service Public et d'Assainissement non collectif (SPANC) - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1
20150702-013	<u>FINANCES</u> Budget Transports Urbains - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1
20150702-014	<u>FINANCES</u> Durée d'amortissement des frais d'études
20150702-015	<u>PERSONNEL</u> Modification du tableau des effectifs
20150702-016	<u>PERSONNEL</u> Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté Urbaine d'Alençon auprès du Conseil Départemental de l'Orne dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique
20150702-017	<u>PERSONNEL</u> Mise à disposition de personnel de la Caisse d'Allocations Familiales auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon
20150702-018	<u>ÉCONOMIE</u> Adhésion à l'Association TechSap Ouest - Représentation au sein de l'association
20150702-019	<u>TOURISME</u> Affectation du produit de la taxe de séjour - Conventions d'objectifs et de moyens 2015 avec l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon et l'association "Les Amis de Saint-Céneri"
20150702-020	<u>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</u> Fourniture de service de télécommunication pour la Communauté Urbaine d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
20150702-021	<u>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</u> Travaux d'entretien des bâtiments de l'Institut Supérieur de Formation (ISF) - Participation financière de la Communauté Urbaine d'Alençon
20150702-022	<u>URBANISME</u> Marché 2015/02C - Études des déplacements sur le territoire communautaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1
20150702-023	<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE</u> Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) - Validation des actions - Demande de subventions
20150702-024	<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE</u> Approbation des objectifs chiffrés et opérationnels de la stratégie de transition énergétique et du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Communauté Urbaine d'Alençon
20150702-025	<u>GESTION IMMOBILIERE</u> Stratégie patrimoniale - Schémas directeurs immobiliers des villes de Basse-Normandie - Adhésion à la Communauté@collaborative
20150702-026	<u>DÉCHETS MÉNAGERS</u> Fourniture de composteurs collectifs - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
20150702-027	<u>DÉCHETS MÉNAGERS</u> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine d'Alençon - Année 2014

20150702-028	DÉCHETS MÉNAGERS Accès à la déchetterie de Pré en Pail pour les habitants de la Commune de La Lacelle - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention avec la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
20150702-029	DÉCHETS MÉNAGERS Programme technique et financier du projet "Zéro Gaspillage Zéro Déchet"
20150702-030	DÉCHETS MÉNAGERS Opération de distribution de couples de gallinacées et poulaillers - Poursuite et fin de l'action
20150702-031	AFFAIRES CULTURELLES Acquisition d'équipement scénique pour La Luciole - Demande de subventions
20150702-032	AFFAIRES CULTURELLES Compagnie Arthur Plasschaert - Convention de partenariat et aide à projet dans le cadre de Jazz'Orne Danse 2015
20150702-033	AFFAIRES CULTURELLES Septembre musical de l'Orne - Convention de partenariat et subvention d'aide à projet
20150702-034	MÉDIATHEQUES Fonds patrimonial et local - Conservation préventive - Acquisition d'ouvrages - Bibliothèque numérique - Demande de subventions
20150702-035	MUSÉE Plan décennal de récolement des collections - Échéance 2015 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche
20150702-036	SPORTS Délégation de Service Public pour la gestion des piscines communautaires et de la patinoire - Rapport annuel 2014
20150702-037	RESTAURATION SCOLAIRE Règlement intérieur à l'attention des familles
20150702-038	RESTAURATION SCOLAIRE Intégration du restaurant scolaire de Damigny et de Vingt-Hanaps à la convention de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire et des personnes âgées et la confection des repas pour le service de portage à domicile conclue avec la société Sodexo - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 3
20150702-039	RESTAURATION SCOLAIRE Délégation de Service Public pour la restauration des scolaires et des personnes âgées et la confection des repas pour le service de portage à domicile - Rapport annuel 2014
20150702-040	RESTAURATION SCOLAIRE Restauration des scolaires, des personnes âgées et portage des repas à domicile - Accord de principe sur la Délégation de Service Public
20150702-041	PORTAGE DES REPAS A DOMICILE Révision des tarifs de portage des repas à domicile à compter du 1er juillet 2015 - Modification du règlement intérieur
20150702-042	GENS DU VOYAGE Marché n° 2014/19C - Insertion et qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi autour d'un support de nettoyage et de préservation d'un espace public (terrain de la Brebiette) - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1
20150702-043	TRAVAUX Marché n°2014/06 - Lot n°3 - Prestations de nettoyage des vitres des restaurants scolaires - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant relatif à la modification de la date d'application de la révision
20150702-044	ACCESSIBILITÉ Commission Intercommunale pour l'accessibilité - Rapport de la séance du 9 avril 2015

20150702-045	ACCESSIBILITÉ Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Demande de prorogation du délai de dépôt
20150702-046	EAU POTABLE Vente d'eau en gros au Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Champfleury et de Gesnes le Gandelin - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer une nouvelle convention suite à la nouvelle Délégation de Service Public de l'Eau Potable
20150702-047	EAU POTABLE Contrat de Délégation de Service Public de l'Eau Potable - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 1
20150702-048	ASSAINISSEMENT Actualisation des conventions de dépotage et de déversement suite à la nouvelle Délégation de Service Public de l'Assainissement
20150702-049	ASSAINISSEMENT Contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 1
20150702-050	SPANC Détermination du tarif pour le contrôle de fonctionnement
20150702-051	CHAUFFAGE URBAIN Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
20150702-052	CHAUFFAGE URBAIN Création d'un nouveau réseau de chauffage urbain - Lancement d'une Délégation de Service Public - Désignation des membres de la Commission
20150702-053	VOEUX ET MOTIONS Ligne Caen-Tours - Maintien de tous les trains et renforcement des cadencements

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ EXCEPTIONNEL DU 9 JUILLET 2015

N°	OBJET
20150709-001	EAU POTABLE Construction d'une usine d'eau potable et d'un bâtiment administratif et clientèle pour la Communauté Urbaine d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

ARRÊTÉS

DAUDD/ARCUA2015-03

URBANISME

MISE À JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE SAINT-CÉNERI LE GÉREI

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint Céneri le Gérei est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet,

- a été annexé au plan d'occupation des sols l'AVAP des Alpes Mancelles adoptée par délibération du conseil de communauté du 5 février 2015.

ARTICLE 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, à la mairie de Saint Céneri le Gérei ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, et à la mairie de Saint Céneri le Gérei.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental des territoires de l'Orne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 22/04/2015

DAUDD/ARCUA2015-04

URBANISME

AUTORISATION DU PERMIS D'AMÉNAGER N° PA 61 372 14 A0001 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CÉNERI LE GÉREI POUR LA CRÉATION D'UN AIRE DE JEUX

Vu la demande de Permis d'Aménager pour la création d'une aire de jeux.

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune approuvé le 28.03.1986.

Vu la demande présentée par la commune de Saint Céneri le Gérei en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une aire de jeux sur un terrain situé rue Du Dessous sur la commune **de Saint Céneri Le Gérei**

Vu l'avis de la commune.

Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France émis le 24.12.2014.

Vu l'avis favorable du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en date du 27.04.2015.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le Permis d'aménager est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Reçu en Préfecture le : 13/05/2015

DÉCISIONS

DFB/DECCUA2015-02

FINANCES

SOUS RÉGIE DE RECETTES – CRÉATION D'UNE SOUS RÉGIE DE RECETTES POUR LA HALTE-GARDERIE DE COURTEILLE

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est institué une sous régie de recettes pour la Halte-Garderie de Courteille.

Article 2 : Cette sous régie est installée 21 rue de Vicques à ALENÇON.

Article 3 : Cette sous régie fonctionne à partir du 15/06/2015.

Article 4 : Cette sous régie encaisse les produits suivants :

- Encaissement des participations à la charge des familles dont les enfants fréquentent la Halte-Garderie de Courteille.

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces
- Chèques
- Chèques Emploi Service Universel Préfinancé
- Système de prépaiement facultatif – Les familles ont ainsi la possibilité d'alimenter un compte prépayé, qui est ensuite, débité au fur et à mesure des présences des enfants. Ce compte peut être alimenté en espèces, chèques, ou Chèque Emploi Service Universel Préfinancé

Article 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 45 € est mis à disposition du régisseur et de ses suppléants.

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 330 euros.

Article 8 : En ce qui concerne les recettes numéraires, leur encaissement donnera lieu à l'utilisation du journal souche PR1Z.

Article 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci est atteint au minimum une fois par mois.

Article 10 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement, fixé, après avis du Trésorier Principal, selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le régisseur et ses suppléants percevront une indemnité de responsabilité fixée après avis du Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Le Président et le Trésorier Principal, Comptable de la Communauté Urbaine, sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de de la présente décision.

Reçue en Préfecture le : 12/06/2015

CONTENTIEUX

**DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – PROTECTION FONCTIONNELLE MONSIEUR HOUTIN
MICHEL – DÉSIGNATION D'UN AVOCAT**

DÉCIDE

Article 1^{er} – Mandat est donné à Maître Aude LABEY-BOSQUET, afin d'assurer la défense des intérêts de l'agent victime de l'agression et de la Communauté urbaine,

Article 2 - Le montant de la dépense correspondante sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2015, sous l'imputation 011-020-6227.

Reçue en Préfecture le : 12/06/2015

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 2 JUILLET 2015

N° 20150702-001

COMMUNAUTÉ URBAINE

INSTALLATION DE MONSIEUR GILBERT LAINÉ EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES DARGENT

Monsieur Jean-Jacques DARGENT a informé Monsieur le Maire de la Ville d'Alençon de sa démission du mandat de Conseiller Municipal et de toutes les fonctions qui s'y attachent, entraînant de ce fait, la fin de son mandat de Conseiller Communautaire.

Aussi, en application de l'article L.273-10 du code électoral qui précise que « lorsque le siège d'un Conseiller Communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu Conseiller Municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de Conseiller Communautaire, sur laquelle le Conseiller à remplacer a été élu », Monsieur le Président procède, sans qu'il soit nécessaire d'en débattre, à l'installation de Monsieur Gilbert LAINÉ, en qualité de Conseiller Communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Gilbert LAINÉ, en qualité de Conseiller Communautaire, suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques DARGENT.

Reçue en Préfecture le : 15/07/2015

N° 20150702-002

COMMUNAUTÉ URBAINE

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS N° 1 ET N° 4 SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES DARGENT

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de procéder au scrutin public,

➤ **ÉLIT**, conformément aux tableaux tels que présentés, les membres du Conseil de Communauté qui composeront les Commissions n° 1 et n° 4, étant précisé que le Président de la Communauté Urbaine en est Président de droit,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15/07/2015

N° 20150702-003

COMMUNAUTÉ URBAINE

REPRÉSENTATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIF N°5

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉSIGNE** les représentants du Conseil de Communauté au sein de la Scène nationale et du Syndicat Départemental de l'Eau Potable (SDEP) comme suit :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Scène nationale	- Dominique ARTOIS - Christine HAMARD - Martine MOREL - Lucienne FORVEILLE - Jacques ESNAULT	- Gilbert LAINÉ - Catherine DESMOTS - Christine TIPHAGNE - Pascal DEVIENNE - Gérard LURÇON
Syndicat Départemental de l'Eau Potable (SDEP)	- François TOLLOT - Jean-Louis RICHARD - Georges LETARD - Patrice LAMBERT - Joseph LAMBERT - Jean-Patrick LEROUX	- Simone BOISSEAU - Roger LOUISFERT - Serge LAMBERT - Anne-Laure LELIEVRE - Mireille CHEVALLIER - Gilbert LAINÉ

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15/07/2015

N° 20150702-004

COMMUNAUTE URBAINE

TRANSFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VINGT-HANAPS EN SYNDICAT MIXTE - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE AU SEIN DE CE SYNDICAT (REPRÉSENTATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIF N° 6)

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉSIGNE** les élus qui représenteront la Communauté Urbaine, comme suit :

Commune	Titulaires	Suppléants
Vingt-Hanaps	Monsieur Patrice LAMBERT Madame Danielle ERNOU	Monsieur Claude BROULT Monsieur Gérard RABINEL
Larré	Monsieur Serge LAMBERT Monsieur Norbert LEBLANC	Monsieur Philippe RENAUX Monsieur Jean-Pierre DELAHAYE
Semallé	Monsieur Jean-Patrick LEROUX Monsieur Claude LEBLANC	Monsieur Alain CALLAIS Monsieur Olivier BRUNEAU

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15/07/2015

N° 20150702-005

COMMUNAUTE URBAINE

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SAEP) DE CHAMPFLEUR/GESNES LE GANDELIN - DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ANCINNES

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune d'Ancinnes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champfleu/Gesnes le Gandelin, à compter du 1er septembre 2015,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15/07/2015

COMMUNAUTÉ URBAINE

**INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI) SUR LES TERRITOIRES URBAINS -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION
CADRE PLURIANNUELLE**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
 - la convention cadre pluriannuelle avec le Conseil Régional de Basse-Normandie dans le cadre des projets « Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), telle que proposée,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

FINANCES

**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE À L'AGENCE DE FINANCEMENT "AGENCE
FRANCE LOCALE"**

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE :**
 - l'adhésion de la Communauté Urbaine d'Alençon à l'Agence France Locale – Société Territoriale,
 - la souscription d'une participation de la Communauté Urbaine d'Alençon au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 154 100 euros, établi sur la base du compte administratif 2013 en incluant le budget annexe de l'eau,
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'Apport en Capital Initial à la ligne budgétaire 26-01-261 du budget de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- **AUTORISE** le Président ou son Délégué à :
 - procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : paiement en trois fois d'un montant de 51 400 € en 2015, en 2016 et 51 300 € en 2017,
 - signer le contrat de séquestre,
 - signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires,
 - prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la Communauté Urbaine d'Alençon à l'Agence France Locale – Société Territoriale,
 - prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à la première demande accordée par la Communauté Urbaine d'Alençon à certains créanciers de l'Agence France Locale,
 - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,
- **DÉSIGNE** Monsieur Pascal DEVIENNE, en qualité de titulaire, et Monsieur Gérard LURÇON, en qualité de suppléant, pour représenter la Communauté Urbaine d'Alençon à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,
- **AUTORISE** le représentant titulaire de la Communauté Urbaine d'Alençon ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,

➤ **AUTORISE** le Président ou son Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-008

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix contre) :

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative 2015 n°2 de la Communauté Urbaine d'Alençon, telle que présentée ci-dessous :

Celle-ci comporte trois parties :

- **Les reports** correspondant aux restes à réaliser pour un montant de **4 888 095 €** en dépenses et **956 716 €** en recettes,
- **La reprise des résultats antérieurs,**
- **Les crédits nouveaux** ou virements entre chapitres ou sections.

INVESTISSEMENT

A. LES DÉPENSES

Reports en dépenses	4 888 095,00 €
<u>Nouvelles dépenses</u>	19 859 846,00 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds de réserve	2 520 724,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	133 407,00 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	3 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	680 216,00 €
Chapitre 23 : Travaux en cours	16 466 689,00 €
Chapitre 26 : Participations	51 400,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	26 500,00 €
Récupération de TVA (recette - dépense)	
TOTAL DÉPENSES	24 770 031,00 €

B. LES RECETTES

Reports en recettes	956 716 ,00 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (chapitre 10 -1068)	2 531 525,85 €
Solde d'exécution excédentaire (au 001)	1 399 853,15 €
Virement de la section de fonctionnement (au 021)	911 754,00 €
<u>Nouvelles Recettes</u>	18 970 182,00 €
Chapitre 10 : FCTVA Parc Anova	-513 000,00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	408 758,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	-710 051,00 €
Chapitre 23 : Travaux en cours	19 694 475,00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	26 500,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre section	37 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	26 500,00 €
Récupération de TVA (recette - dépense)	
TOTAL RECETTES	24 770 031,00 €

FONCTIONNEMENT

A. LES DÉPENSES

Virement à la section d'Investissement (chapitre 023)	911 754,00 €
<u>Nouveaux crédits</u>	1 495 660,00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	59 697,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	54 021,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	30 000,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	1 314 942,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	37 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	2 407 414,00 €

B. LES RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté (au 002)	1 818 748,59 €
<u>Nouvelles recettes :</u>	588 665,41 €
Chapitre 70 : Produits des services du domaine	19 999,41 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	475 695,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	92 971,00 €
TOTAL RECETTES	2 407 414,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-009

FINANCES

BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 de 2015 du Budget annexe des Zones d'Activités, telle que présentée,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-010

FINANCES

BUDGET EAU - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 de 2015 du Budget annexe de l'Eau, telle que présentée ci-dessous :

Celle-ci comporte trois parties :

- **les reports** correspondant aux restes à réaliser pour un montant de **1 727 412 €** en dépenses,
- **la reprise des résultats antérieurs,**
- **les crédits nouveaux** ou virements, les opérations d'ordre.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Reports en dépenses	1 727 412,00 €
Nouvelles dépenses :	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 21 - 21561 Achat de compteurs	10 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations corporelles 23 - 2315.40 Travaux de branchements/Renouvellement de réseaux	315 032,75 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 041- 2762 : Récupération de TVA (opérations d'ordre)	280 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 332 444,75 €

LES RECETTES

Reports en recettes	14 000,00 €
Solde d'exécution excédentaire (au 001)	615 635,18 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (chapitre 10 -1068)	1 097 776,82 €
Virement de la section de fonctionnement (au 021)	45 032,75 €
Nouvelles recettes :	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 27 - 2762 Récupération de TVA	280 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 041- 2315 : Récupération de TVA (opérations d'ordre)	280 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 332 444,75 €

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Virement à la section d'Investissement (chapitre 023)	45 032,75 €
Nouveaux crédits :	
Chapitre 011 : Charges à caractère général 011 - 617.0 Etudes : Audit des Services Publics	3 000,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et charges assimilées 012 - 6215 Charge du Budget Principal	10 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 65 - 658 Charges de gestion courante	-12 500,00 €
TOTAL Dépenses	45 532,75 €

LES RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté (au 002)	45 532,75 €
Nouvelles recettes :	0,00 €
TOTAL RECETTES	45 532,75 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 09/07/2015

N° 20150702-011

FINANCES

BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 de 2015 du Budget annexe de l'Assainissement, telle que présentée ci-dessous :

Celle-ci comporte trois parties :

- **les reports** correspondant aux restes à réaliser pour un montant de **2 823 580 €** en dépenses,
- **la reprise des résultats antérieurs,**
- **les crédits nouveaux** ou virements entre chapitres ou sections.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Reports en dépenses	2 823 580,00 €
<u>Nouvelles dépenses :</u>	
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations corporelles 23 - 2315.46 Travaux de réhabilitation de réseau	773 684,87 €
<u>Chapitre 041</u> : Opérations Patrimoniales 041 - 2762.041 : récupération de TVA (opérations d'ordre)	100 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D' INVESTISSEMENT	3 697 264,87 €

LES RECETTES

Solde d'exécution excédentaire (au 001)	2 739 481,64 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (chapitre 10 -1068)	84 098,36 €
Virement de la section de fonctionnement (au 021)	673 684,87 €
<u>Chapitre 27</u> : Autres immobilisations financières 27 - 2762 : Récupération de TVA	100 000,00 €
<u>Chapitre 041</u> : Opérations Patrimoniales 041 - 2315.041 : récupération de TVA (opérations d'ordre)	100 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 697 264,87 €

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Virement à la section d'Investissement (chapitre 023)	673 684,87 €
Nouveaux crédits : Chapitre 011 : Charges à caractère général 011 – 617.0 Etudes : Audit des Services Publics	3 000,00 €
Chapitre 66 : Charges Financières 66 – 66111.3 Provision pour risque de taux	300 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	976 684,87 €

LES RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté (au 002)	976 684,87 €
Nouvelles recettes :	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	976 684,87 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 09/07/2015

N° 20150702-012

FINANCES

BUDGET SERVICE PUBLIC ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 de 2015 du Budget annexe de l'Assainissement non collectif, telle que présentée ci-dessous :

Celle-ci comporte deux parties :

- **la reprise des résultats antérieurs,**
- **les crédits nouveaux, les opérations d'ordre** (notamment suite au transfert du budget SPANC de la CDC Est Alençonnais) ou virements entre chapitres ou sections.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections 040 – 139111.040 : Subventions d'investissement transférées	6 890,00 € 6 890,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 890,00 €

LES RECETTES

001-001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 794,02 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>040 - 28183 : Amortissements</i>	95,98 € 95,98 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 890,00 €

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général <i>011 - 618.0 : Prestations diverses</i>	16 895,14 € 16 895,14 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés <i>012 - 6215 : Charges Budget Principal</i>	4 000,00 € 4 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>042 - 6811 : Dotation aux amortissements</i>	95,98 € 95,98 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 991,12 €

LES RECETTES

002-002 Résultat de fonctionnement reporté	14 101,12 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>042 - 777.042 : Subventions d'investissement transférées</i>	6 890,00 € 6 890,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 991,12 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 09/07/2015

N° 20150702-013

FINANCES

BUDGET TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 de 2015 du Budget annexe des Transports Urbains, telle que présentée ci-dessous :

Celle-ci comporte trois parties :

- **les reports** correspondant aux restes à réaliser pour un montant de **285 467 €** en dépenses,
- **la reprise des résultats antérieurs,**
- **les crédits nouveaux** ou virements entre chapitres ou sections.

INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Reports en dépenses	285 467,00 €
Nouvelles dépenses :	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	
10 - 10228.0 Taxe d'aménagement	3 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
21 - 218.0 Acq.mobilier pour gare d'échange de bus	20 000,00 €
21 - 2156 Renouvellement flotte	583 039,82 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	
23 - 2313 Travaux divers sur bâtiment ateliers	3 000,00 €
23 - 2313.3 Aménagement Gare d'échange de bus	50 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	944 506,82 €

LES RECETTES

Reports en recettes	0 ,00 €
Solde d'exécution excédentaire (au 001)	591 058,08 €
Virement de la section de fonctionnement (au 021)	1 590 648,74 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	
Emprunt pour aménagement gare d'échange de bus	-1 237 200 €
TOTAL RECETTES	944 506,82 €

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Virement à la section d'Investissement (chapitre 023)	1 590 648,74 €
Nouveaux crédits :	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	
011 - 6061 Eau et assainissement	2 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	1 592 648,74 €

LES RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté (au 002)	1 592 648,74 €
Nouvelles recettes :	0,00 €
TOTAL RECETTES	1 592 648,74 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

FINANCES**DURÉE D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ÉTUDES**

L'instauration de la nomenclature comptable M14 a rendu obligatoire la pratique de l'amortissement des biens de l'actif.

Par délibérations en date du 7 décembre 1995 et du 3 Octobre 2002, le Conseil de Communauté a fixé les durées d'amortissement pour les différents biens à amortir.

Suite aux modifications apportées à l'instruction budgétaire et comptable M14 à compter de 2006, concernant notamment l'amortissement des subventions d'équipement versées à des tiers, le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 23 Novembre 2006, complété la liste des biens à amortir en y intégrant donc l'amortissement des subventions d'équipement versées à des Organismes Publics ou à des personnes de droit privé.

Les immobilisations incorporelles étant également amortissables, il est proposé au Conseil de Communauté d'intégrer à la liste des biens à amortir, les dépenses et les durées d'amortissement suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
Compte 202 : Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'Urbanisme	10 ans
Compte 2031 : Frais d'études (non suivi de réalisation)	5 ans
Compte 2032 : Frais de recherche et de développement	5 ans
Compte 2033 : Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5 ans

L'amortissement obligatoire sera comptabilisé par le biais du compte 6811 et des subdivisions des comptes 2802 et 2803.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉFINIT** les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles telles que décrites ci-dessus,

➤ **PRÉCISE** que ces dispositions s'appliqueront pour les dépenses effectuées à partir du 1^{er} Janvier 2014,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

PERSONNEL**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** des transformations et créations de postes suivantes :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1		REDACTEUR TERRITORIAL	TP COMPLET	06/07/2015
1		TECHNICIEN TERRITORIAL	TP COMPLET	06/07/2015
	1	TECHNICIEN TERRITORIAL	TP COMPLET	01/05/2015
1		TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2015
1		AGENT DE MAITRISE	TP COMPLET	06/07/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	06/07/2015
	1	AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
1		AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE	TNC COMPLET 28/H POOL	01/06/2015
1		AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-016

PERSONNEL

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE DANS LE CADRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE :**
- le renouvellement de mise à disposition de personnel de la Communauté Urbaine d'Alençon auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2015,
 - la convention de mise à disposition entre la Communauté Urbaine, le Conseil Départemental et l'agent concerné, telle que proposée,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

PERSONNEL

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE :**

- le principe de mise à disposition de personnel de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon pour une durée de 4 ans à compter du 8 juin 2015, conformément aux termes de la convention cadre partenariale proposée,
- la convention tripartite de mise à disposition de personnel entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne, la Communauté Urbaine d'Alençon et l'agent mis à disposition, telle que proposée,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

ÉCONOMIE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION TECHSAP OUEST - REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE :**

- l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association TechSap Ouest, en qualité de « Membre Adhérent »,
- le versement d'une cotisation annuelle de 400 € à partir 2015, et ce, pour les années à venir à condition que la somme et les missions ou les statuts de TechSap restent inchangés,

➤ **NOMME** Monsieur Emmanuel DARCISSAC, Vice-président délégué, en qualité de représentant de la Communauté Urbaine au sein de l'association et accepter qu'en cas d'empêchement il soit représenté soit par le Directeur Général des Services, soit par le Directeur du Département « Aménagement, Urbanisme et Développement Durable » ou par un agent du service « Développement économique »,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011-90.2-6281.4 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

TOURISME

AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SÉJOUR - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ALENÇON ET L'ASSOCIATION "LES AMIS DE SAINT-CÉNERI"

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE :**

- le versement pour 2015 des 2/3 de la recette de la taxe de séjour communautaire à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon, qui s'engage à garantir la mise en œuvre des objectifs suivants :
 - promotion de la Communauté Urbaine,
 - concours à la valorisation touristique et patrimoniale de la Communauté Urbaine en période estivale et hors saison,
 - mise en réseau des professionnels du tourisme de la Communauté Urbaine et mise en œuvre de toutes actions tendant à développer l'activité touristique de la Communauté Urbaine,
- l'affectation pour 2015 de 16 000 € imputés sur la recette de la taxe de séjour communautaire à l'association «Les Amis de Saint-Céneri» qui s'engage à garantir l'accueil physique des visiteurs et à valoriser le patrimoine, notamment grâce à la visite de l'Auberge des Sœurs Moisy et du village de Saint-Céneri-le-Gérei,
- la conclusion des conventions d'objectifs et de moyens pour 2015 avec l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon et avec l'association « Les Amis de Saint-Céneri », telles que proposées,

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif, chapitre 65-95-6574 B04,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

FOURNITURE DE SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer, avant le lancement de la consultation, en application de l'article L.2122-21-1 du CGCT, un marché pour la fourniture de service de télécommunication fixe, ce marché étant un marché à bons de commande conclu :

- pour une durée d'un an reconductible un an une fois,
- pour les montants par période d'exécution suivants :
 - montant minimum : 2 500 € TTC,
 - montant maximum : 45 000 € TTC,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-021

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION (ISF)
- PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE**, dans le cadre de travaux d'entretien des bâtiments de l'Institut Supérieur de Formation (ISF), conformément à la clé de répartition habituellement utilisée pour calculer les participations des différents adhérents, de participer à hauteur de 30 % soit 30 695 € au titre de l'année 2015 ainsi que pour les années à venir, tant que le montant et la clé de répartition restent inchangés,

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011-23-6288.28 du budget primitif,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-022

URBANISME

**MARCHÉ 2015/02C - ÉTUDES DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1**

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- un avenant n°1 au marché 2015/02C « Études des déplacements sur le territoire communautaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme », cet avenant ayant pour objet de modifier le délai de réalisation des études pour prendre en compte les délais nécessaires à la bonne conduite des réunions de travail,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-023

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) - VALIDATION
DES ACTIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La Communauté Urbaine d'Alençon est lauréate de l'appel à projet «Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte» (TEPCV) lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Dans ce cadre, nous pouvons obtenir des subventions provenant du fonds de financement pour la transition énergétique géré par la Caisse des Dépôts. Ces subventions pourront atteindre les 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets proposés et de leur contribution aux objectifs de transition énergétique.

Les actions pouvant bénéficier de ces subventions doivent être opérationnelles rapidement (d'ici 2018-2020).

Le service «Développement Durable», en partenariat avec les différents services concernés, propose donc d'intégrer les actions suivantes à la convention qui devra être signée avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable :

Axe 1 : Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

- Réaliser des Conseils d'Orientation Énergétique sur les bâtiments publics dans le cadre du schéma directeur immobilier,
- Réaliser des études de potentiel de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics,
- Poursuivre la réalisation de diagnostics énergétiques pour les entreprises,
- Réaliser une étude d'optimisation de la gestion de l'éclairage public,
- Renouveler les points lumineux d'un quartier urbain et d'une commune rurale pour installer des DEL (ou LED) et équiper les armoires associées de la télégestion,
- Équiper l'ensemble de l'éclairage public d'horloges astronomiques,
- Réhabiliter un bâtiment public (objectif BEPOS) pour y installer le guichet unique de la transition énergétique,
- Animer le guichet unique de la transition énergétique,
- Étudier et modifier le système de chauffage de la piscine Alencéa,

Axe 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

- Réaliser un schéma directeur de déplacements doux,
- Aménager un parvis de gare multimodal,
- Aménager une voie verte intercommunale,
- Équiper le parc automobile des collectivités qui le souhaitent de véhicules électriques,
- Équiper le service A'Vélo et les communes qui le souhaitent de vélos à assistance électrique,
- Équiper les centres sociaux de rosaliaes pour les déplacements collectifs,

Axe 3 : Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

- Aménager une recyclerie,

Axe 4 : Produire de l'énergie renouvelable locale

- Étudier le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire,
- Équiper le territoire d'arbres à vent,
- Réaliser un projet ambitieux de production d'énergie renouvelable,

Axe 5 : Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable

- Animer le plan de gestion de la Fuie des Vignes,
- Aménager les boucles de la Fuie des vignes,
- Équiper les bâtiments publics de disjoncteurs d'eau,

Axe 6 : Promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

- Organiser une semaine de l'agenda 21/transition énergétique,
- Distribuer des packs «économies d'énergie» aux habitants,
- Fournir aux commerçants des sacs réutilisables pour leurs clients,
- Organiser un showroom de l'énergie – test du guichet unique,
- Former / sensibiliser les agents et élus (et centres sociaux),
- Créer des outils de communication pérennes,
- Initier un projet citoyen d'énergie renouvelable (appui technique à la mobilisation).

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les actions présentées ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions qui s'y rapportent auprès de tous les cofinanceurs susceptibles d'intervenir dans le programme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS ET OPÉRATIONNELS DE LA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET) DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :
 - les objectifs chiffrés de transition énergétique complétant la trajectoire définie pour le Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté Urbaine,
 - les objectifs opérationnels du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-025

GESTION IMMOBILIERE

STRATÉGIE PATRIMONIALE - SCHÉMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS DES VILLES DE BASSE-NORMANDIE - ADHÉSION À LA COMMUNAUTÉ@COLLABORATIVE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté Urbaine d'Alençon à la Communauté@collaborative, dont le coût sera de 180 € pour 3 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-026

DÉCHETS MÉNAGERS

FOURNITURE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec la société «Fabrique des Gavottes» un marché pour la fourniture de composteurs collectifs, le marché étant conclu :

- pour un montant minimum de 3 000 € HT et un montant maximum de 45 000 € HT,
- pour une durée de deux ans à compter de la date de notification du marché,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-027

DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - ANNÉE 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, tel que présenté.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-028

DÉCHETS MÉNAGERS

ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE PRÉ EN PAIL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE LA LACELLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- la convention relative à l'accès de la déchetterie de Pré-en-Pail pour les habitants de la Commune de La Lacelle avec la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, telle que proposée,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-029

DÉCHETS MÉNAGERS

PROGRAMME TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET "ZÉRO GASPILLAGE ZÉRO DÉCHET"

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** le programme technique et financier du projet «Zéro Gaspillage Zéro Déchets», tel que présenté,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention en annexe et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-030

DÉCHETS MÉNAGERS

OPÉRATION DE DISTRIBUTION DE COUPLES DE GALLINACÉES ET POULAILLERS - POURSUITE ET FIN DE L'ACTION

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** de poursuivre, dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, l'opération de distribution de couples de gallinacés,

➤ **FIXE** la contribution de chaque foyer adoptant à 35 €,

➤ **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible auprès des Conseils Départementaux et Régionaux de l'Orne et de la Sarthe,

➤ **S'ENGAGE** à affecter les dépenses et les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-031

AFFAIRES CULTURELLES

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE POUR LA LUCIOLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** le renouvellement de l'équipement scénique de La Luciole,

➤ **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental de l'Orne, du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Centre National des Variétés,

➤ **S'ENGAGE** à affecter les dépenses et les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-032

AFFAIRES CULTURELLES

COMPAGNIE ARTHUR PLASSCHAERT - CONVENTION DE PARTENARIAT ET AIDE À PROJET DANS LE CADRE DE JAZZ'ORNE DANSE 2015

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** les termes de la convention avec la Compagnie Arthur Plasschaert dans le cadre du festival Jazz 'Orne Danse, édition 2015, tels que proposés,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-033

AFFAIRES CULTURELLES

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION D'AIDE À PROJET

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** dans le cadre de la 33^{ème} édition du Septembre Musical de l'Orne, les termes de la convention de partenariat avec l'association, tels que proposés,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-034

MÉDIATHEQUES

FONDS PATRIMONIAL ET LOCAL - CONSERVATION PRÉVENTIVE - ACQUISITION D'OUVRAGES - BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **SOLLICITE**, dans le cadre de la conservation préventive du fonds patrimonial de la Médiathèque, des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie) et de la Région Basse Normandie par l'intermédiaire du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB),

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-035

MUSÉE

PLAN DÉCENNAL DE RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS - ÉCHÉANCE 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **SOLLICITE** dans le cadre du plan de récolement décennal des collections du Musée des Beaux-arts et de la Dentelle une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

➤ **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée, sachant que le récolement de cette collection de coquillages ne sera possible que si la prestation nécessaire est couverte en intégralité par des subventions publiques,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-036

SPORTS

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES PISCINES COMMUNAUTAIRES ET DE LA PATINOIRE - RAPPORT ANNUEL 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2014 de la Délégation de Service Public d'exploitation des piscines et patinoire communautaires, élaboré par la société EQUALIA, tel que présenté,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-037

RESTAURATION SCOLAIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le règlement intérieur du temps de restauration scolaire, tel que proposé,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-038

RESTAURATION SCOLAIRE

INTÉGRATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE DAMIGNY ET DE VINGT-HANAPS À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES PERSONNES ÂGÉES ET LA CONFECTION DES REPAS POUR LE SERVICE DE PORTAGE À DOMICILE CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ SODEXO - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 3

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le projet d'avenant n° 3, à la convention de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire et extra-scolaire conclue avec la société SODEXO afin de rattacher l'Ecole Jean Monnet de Damigny et l'école publique de Vingt-Hanaps au service de livraison des repas de la Cuisine Centrale, et ainsi intégrer ces nouveaux points de distribution à compter du 1^{er} septembre 2015,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-039

RESTAURATION SCOLAIRE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION DES SCOLAIRES ET DES PERSONNES ÂGÉES ET LA CONFECTION DES REPAS POUR LE SERVICE DE PORTAGE À DOMICILE - RAPPORT ANNUEL 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la Délégation de Service Public de la restauration des scolaires et des personnes âgées, ainsi que de la fabrication des repas pour le portage à domicile, dressé par la Société SODEXO, tel que proposé,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-040

RESTAURATION SCOLAIRE

RESTAURATION DES SCOLAIRES, DES PERSONNES ÂGÉES ET PORTAGE DES REPAS À DOMICILE - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE :**

- le principe d'une Délégation de Service Public sous la forme d'un affermage pour les services de restauration des scolaires et des personnes âgées ainsi que la fabrication des repas pour le portage à domicile, pour une durée de six ans et demi à compter du 1^{er} janvier 2016,

- le contenu des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération et présentant les caractéristiques des prestations confiée au délégataire, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

➤ **AUTORISE** le Président à lancer la procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-041

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

RÉVISION DES TARIFS DE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2015 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I – Tarif des repas

Après avoir établi le prix de revient pour l'année 2014 et le coût prévisionnel 2015 des repas normaux et des repas de régime, il est proposé d'établir des tarifs de repas différenciés selon les ressources des personnes.

Pour réduire le coût de la mise en place d'une tarification sociale, il est proposé d'augmenter le tarif plein de 16 centimes pour le repas normal et de 9 centimes pour le repas de régime soit 8 € le repas normal et 8,30 € le repas de régime.

Il est proposé d'appliquer une réduction de 10% sur la première tranche et 5 % sur la seconde tranche, soit les tarifs suivants :

	Plafond de ressource		Tarif par plateau – Frais de livraison inclus	
	Personne Seule	Couple	Normal	Régime
1ere tranche*	de 0 à 800 €	de 0 à 1242 €	7,20 €	7,47 €
2ème tranche	de 801 à 1399 €	de 1243 à 2099 €	7,60 €	7,88 €
3ème tranche	1400 € et +	2100 € et plus	8,00 €	8,30 €

*le plafond de la 1^{ère} tranche correspond au montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Tarif invité

Il est proposé de fixer le tarif de repas invité à 9,27 €.

II - Frais de gestion

La CUA verse au CCAS des frais de gestion permettant de couvrir les charges du personnel concerné par le service, les petites fournitures et le logiciel. Il est proposé de maintenir les frais de gestion à 0,76 € par plateau.

III - Révision du règlement intérieur

Il est proposé quelques modifications au règlement intérieur approuvé par le Conseil de District de l'Agglomération Alençonnaise le 20 décembre 1994 :

- *Micro-onde* :

Le prêt de micro-onde sera supprimé pour les nouveaux clients en raison des difficultés de gestion du stock (obsolescence, vétusté...),

- *Annulation des repas* :

Pour les repas normaux, l'annulation doit intervenir au plus tard 3 jours avant le jour de livraison du repas. A défaut, le repas sera facturé. Pour les clients des repas de régime, l'annulation doit intervenir au plus tard à 10 h le jeudi de la semaine précédente. A défaut, le repas sera facturé.

En cas d'hospitalisation non prévue, il est demandé de prévenir le CCAS le plus vite possible. Seul le repas du premier jour d'hospitalisation sera facturé.

- *Pièces à fournir :*

Les clients devront fournir, à l'inscription, puis chaque année, leur dernier avis d'imposition.

Vu l'avis favorable de la commission n°6 Solidarité et Proximité réunie le 20 mai 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **FIXE :**

- les tarifs du portage des repas à domicile, à compter du 1^{er} juillet 2015, selon la tarification sociale proposée ci-dessus,
- le tarif invité à 9,27 €,
- les frais de gestion versés au CCAS d'Alençon à 0,76 € par plateau,

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au Budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➤ **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur, tel que proposé,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-042

GENS DU VOYAGE

MARCHÉ N° 2014/19C - INSERTION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI AUTOUR D'UN SUPPORT DE NETTOYAGE ET DE PRÉSERVATION D'UN ESPACE PUBLIC (TERRAIN DE LA BREBIETTE) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- avec l'association « Assise Orne – Régie des Quartiers Alençonnaise » un avenant n°1 au marché n°2014/19C «Insertion et qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi autour d'un support de nettoyage et de préservation d'un espace public (terrain de la Brebiette)», cet avenant ayant pour objet :
 - de modifier la date de fin de la première période de reconduction en la fixant au 31 janvier 2016,
 - de ramener le montant de cette deuxième période d'exécution à 14 256 € TTC,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-043

TRAVAUX

MARCHÉ N°2014/06 - LOT N°3 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES DES RESTAURANTS SCOLAIRES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT RELATIF À LA MODIFICATION DE LA DATE D'APPLICATION DE LA RÉVISION

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec la société Deca France un avenant au marché n°2014/06 :

- lot n° 3 : Nettoyage des vitres des restaurants scolaires,

cet avenant ayant pour objet de préciser les modalités de modification de la date de l'application de la révision de prix.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-044

ACCESSIBILITÉ

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2015

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité du 9 avril 2015, tel que présenté,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- adresser ledit rapport à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président du Conseil Général, ainsi qu'au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées,
- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-045

ACCESSIBILITÉ

AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) - DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE DÉPÔT

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **SOLLICITE** auprès de Madame le Préfet une prorogation du délai de dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée qui était fixé au 27 septembre 2015, par l'ordonnance du 26 septembre 2014,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-046

EAU POTABLE

VENTE D'EAU EN GROS AU SYNDICAT D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE CHAMPFLEUR ET DE GESNES LE GANDELIN - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION SUITE À LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la convention de vente d'eau en gros avec le SAEP de Champfleurl - Gesnes le Gandelin, telle que proposée,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-047

EAU POTABLE

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 1

La Communauté Urbaine d'Alençon a confié la gestion de son service public d'eau potable à «Eaux de Normandie» par contrat de Délégation de Service Public en date du 24 novembre 2014.

Le contexte de signature de ce premier avenant est le suivant :

- le démarrage effectif du contrat a été décalé au 1^{er} juillet 2015, alors que la consultation prévoyait initialement un démarrage au 1^{er} janvier 2015. Ce report nécessite quelques ajustements,
- le fonctionnement du contrat et les mécanismes spécifiques de la régie intéressée imposent quelques modifications au contrat pour permettre un fonctionnement effectif.

Cet avenant permet également de mettre à jour certaines annexes : le règlement de service et la convention de vente d'eau en gros.

Le montant de la rémunération de base passe de 2 399 837,80 € HT à 2 334 797,00 € HT (suppression des charges exceptionnelles et des travaux à titre exclusif dans le compte d'exploitation prévisionnel). Le montant de l'intéressement est inchangé.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public de l'eau potable, conformément aux conditions prévues ci-dessus,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

ASSAINISSEMENT

ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE DÉPOTAGE ET DE DÉVERSEMENT SUITE À LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE :**

- la nouvelle convention de déversement d'eaux usées non domestiques avec Sérigraphie SDPS,
- les avenants relatifs au déversement d'eaux usées non domestiques avec ANAIS, BEMOGRAPHIC, FP Natural Ingredients, Normandie Roto, l'exploitant du quai de transfert des déchets, Selvi et Splash 61,
- les avenants aux conventions de traitement des matières de vidange et au traitement des graisses avec SAVAD,
- l'avenant à la convention de traitement des matières de vidange avec ISS Hygiène et Prévention,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

ASSAINISSEMENT

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 1

La Communauté Urbaine d'Alençon a confié la gestion de son Service Public d'Assainissement collectif à «Eaux de Normandie» par contrat de Délégation de Service Public en date du 24 novembre 2014.

Le contexte de signature de ce premier avenant est le suivant :

- le démarrage effectif du contrat a été décalé au 1^{er} juillet 2015, alors que la consultation prévoyait initialement un démarrage au 1^{er} janvier 2015. Ce report nécessite quelques ajustements,
- le fonctionnement du contrat et les mécanismes spécifiques de la régie intéressée imposent quelques modifications au contrat pour permettre un fonctionnement effectif,
- modification du périmètre délégué (intégration de nouvelles installations et report de 6 mois de la mise en service du système d'assainissement de Gandelain).

Cet avenant permet également de mettre à jour certaines annexes : le règlement de service et les conventions spéciales de déversement et de traitement des matières de vidange et graisses.

Le montant de la rémunération de base passe de 2 028 741,08 € HT à 1 991 149,24 € HT (suppression des travaux à titre exclusif dans le compte d'exploitation prévisionnel).

Le montant de l'intéressement de référence passe de 339 500 € HT à 341 025 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif, conformément aux conditions prévues ci-dessus,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/07/2015

N° 20150702-050

SPANC

DÉTERMINATION DU TARIF POUR LE CONTRÔLE DE FONCTIONNEMENT

L'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales impose aux communes ou à leur groupement d'assurer le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Le diagnostic de l'ensemble des installations d'ANC situées hors du zonage d'assainissement collectif devait être fait avant le 31 décembre 2012. En outre, le règlement de service de la Communauté Urbaine d'Alençon prévoit un contrôle de fonctionnement tous les 10 ans.

Pour les installations situées sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de l'Est Alençonnais, ces diagnostics ont été réalisés dans les années 2005/2006. Un marché à bons de commande a donc été lancé pour le contrôle de fonctionnement de ces installations.

L'offre de la société EF Etudes a été retenue pour un montant de 61 € HT par installation.

Le coût de ces prestations étant dû par l'utilisateur, il convient de déterminer le prix qui lui sera facturé.

Afin de garantir l'équilibre de ce budget, il est proposé de prendre en compte, en plus du coût des prestations effectuées par EF Études, une part de frais de fonctionnement évaluée à environ 10 % représentant :

- les frais de personnel,
- les créances irrécouvrables,
- les frais divers.

Il est donc proposé de fixer le tarif de contrôle de fonctionnement à 73 € TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 16 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le tarif du contrôle de fonctionnement des installations d'ANC, tel que proposé ci-dessus,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget du SPANC de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 16/07/2015

CHAUFFAGE URBAIN

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec la Ville d'Alençon et avec le groupement Association régionale Biomasse Normandie/CALIA, mandataire du groupement titulaire du marché n°2012/130V – Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, un avenant n°1 au marché, dont l'objet est "Proposition d'accompagnement pour la reprise de la procédure de DSP par la CUA",
- **AUTORISE** le transfert le contrat de la Ville à la Communauté Urbaine d'Alençon,
- **AUGMENTE** le montant du marché de 14 578,00 € HT portant ainsi ce montant de 42 320,00 € HT à 56 898,00 € HT,
- **VALIDE** le principe d'un fond de concours de la Ville à la CUA de 16 902 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,
- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 20-816-2031.49 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

CHAUFFAGE URBAIN

CRÉATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN - LANCEMENT D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 18 juin 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE :**
 - la création d'un nouveau réseau de chauffage urbain alimenté par une énergie renouvelable sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon et desservant des équipements publics, tertiaires et des logements, sous la forme d'une délégation de service public de type concessive,
 - le contenu des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport ci-joint sur les modes des gestions, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - la création et la composition de la Commission de Délégation de Service Public proposée,
- **DÉCIDE** de procéder au scrutin public,
- **ÉLIT**, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants appelés à siéger à la commission relative à la Délégation de Service Public du chauffage urbain, et ce pour toute la durée de leur mandat. Sont donc désignés pour y siéger :

TITULAIRES
Bertrand ROBERT
Pascal DEVIENNE
Patrick COUSIN
Fabien LORQUER
Ahamada DIBO
SUPPLEANTS
Emmanuel DARCISSAC
Francis AIVAR
Gérard LURÇON
Michel MERCIER
Nathalie RIPAUX

- **AUTORISE** le Président ou son délégué :
- à lancer la procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise,
 - à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10/07/2015

N° 20150702-053

VOEUX ET MOTIONS

LIGNE CAEN-TOURS - MAINTIEN DE TOUS LES TRAINS ET RENFORCEMENT DES CADENCEMENTS

Avec la mise en œuvre des grandes régions, Alençon doit conforter à la fois son statut de ville-porte pour la Normandie et de ville chef-lieu du département de l'Orne. Le Conseil de Communauté entend favoriser le développement de toutes les formes de mobilités en privilégiant les transports en commun répondant ainsi aux urgences climatiques et aux impératifs de l'accès à l'emploi. A cet égard, la ligne ferroviaire de transport de voyageurs Caen-Le Mans-Tours est aujourd'hui plus que jamais indispensable à notre territoire.

Par conséquent, il ne faut pas réduire le service public rendu aux usagers dont les jeunes mais au contraire investir pour améliorer sa qualité en renforçant les liaisons directes entre les principales agglomérations de notre territoire de vie : Caen et Le Mans. Pour cela nous demandons à l'État de veiller au juste équilibre du maillage territorial, en engageant la nécessaire modernisation de la ligne Caen-Tours.

Pour se rendre à Paris, les habitants de la Communauté Urbaine doivent conserver le choix entre les gares du Mans ou de Surdon. Le maintien de cette seconde desserte est à ce titre indispensable pour l'attractivité de notre territoire.

Le train, lorsqu'il est bien cadencé, joue un rôle déterminant dans le développement socio-économique des bassins de vie. Nous réaffirmons auprès de la SNCF, de l'État et des Régions Normandie et Pays-de-Loire qu'il est essentiel de réduire les temps de correspondances avec les TGV passant au Mans pour que notre agglomération soit mieux reliée avec les autres territoires et les métropoles. C'est pourquoi le Conseil de Communauté demande solennellement que tous les trains desservant Alençon, y compris les Intercités, soient maintenus.

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le présent vœu de soutien à la Ligne Caen-Tours.

Reçue en Préfecture le : 07/07/2015

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ EXCEPTIONNEL DU 9 JUILLET 2015

N° 20150709-001

EAU POTABLE

CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE ET D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET CLIENTÈLE POUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Par délibération en date du 18 septembre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé les objectifs globaux du programme pour la construction de la nouvelle usine des eaux de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Les études et les travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'un marché de conception réalisation. La Communauté Urbaine étant considérée comme entité adjudicatrice pour cette opération, ce marché a été passé sous la forme négociée.

A l'issue de deux auditions des candidats par un jury et suite à l'avis de ce jury sur les projets présentés par les trois candidats admis à présenter une offre, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté Urbaine, lors de sa séance du 2 juillet 2015, a :

- classé les offres dans l'ordre suivant :
 - 1- groupement DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE / DAVID CRAS / ATELIER D'URBANISME A.U.A.O,
 - 2- groupement STEREAU SAS / SOGETI INGENIERIE / G.T.M. NORMANDIE CENTRE / CABINET ANCRAGE,
 - 3 - groupement OTV OUEST / QUILLE / L'AGENCE LE PRIOL PATRICK / UNIVERS / SARL CABINET BAGOT / SOCIETE IRH,
- attribué le marché au groupement DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE / DAVID CRAS / ATELIER D'URBANISME A.U.A.O, ce dernier ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation. Le montant de l'offre présentée par le groupement attributaire est de 12 986 950,00 € HT.

S'agissant d'un marché dont l'exécution dépassera l'exercice budgétaire, sa signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 30 Avril 2014 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec le groupement DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE / DAVID CRAS / ATELIER D'URBANISME A.U.A.O un marché de conception réalisation pour la construction d'une usine d'eau potable et d'un bâtiment administratif et clientèle pour un montant de 12 986 950,00 € HT,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de l'eau des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché, sur la ligne budgétaire 23-2315,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 15/07/2015